

COMMISSION
ELECTROTECHNIQUE
INTERNATIONALE

CISPR
24

1997

INTERNATIONAL
ELECTROTECHNICAL
COMMISSION

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2001-07

COMITÉ INTERNATIONAL SPÉCIAL DES PERTURBATIONS RADIOÉLECTRIQUES
INTERNATIONAL SPECIAL COMMITTEE ON RADIO INTERFERENCE

Amendement 1

**Appareils de traitement de l'information –
Caractéristiques d'immunité –
Limites et méthodes de mesure**

Amendment 1

**Information technology equipment –
Immunity characteristics –
Limits and methods of measurement**

© IEC 2001 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembe Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité G du CISPR: Perturbations relatives aux appareils de traitement de l'information.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
CISPR/G/211/FDIS	CISPR/G/221/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2002. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 30

Annexe A Terminaux de télécommunication

Tableau A.1 – Niveaux maximaux démodulés à l'accès de télécommunication et au composant de réception acoustique (méthode de mesure 1)

Modifier les exigences pour les gammes de fréquences de 10 MHz à 30 MHz et de 30 MHz à 80 MHz en remplaçant les quatre premières lignes du tableau A.1 de la façon suivante:

Gamme de fréquences MHz	Type d'essai d'immunité	Niveau de bruit dBm	Niveau de pression acoustique dB(spl)
0,15 à 10	Conduction	-50	55
10 à 30 (sauf de 26,95 à 27,29)	Conduction	-50 à -30 (voir la note 2)	55 à 75 (voir la note 2)
26,95 à 27,29	Conduction	-40	65
30 à 80	Conduction	-20	85

Renommer la note du tableau A.1 existante note 1 et ajouter la nouvelle note 2 ci-dessous:

NOTE 2 Les niveaux dans la gamme spécifiée varient linéairement avec le logarithme de la fréquence.